

Par contre, si je n'ai pas raison, si ce n'est pas exact, l'attitude du premier ministre provient de l'arrogance du pouvoir. C'est l'arrogance du pouvoir qui permet au premier ministre de ralentir le travail de la Chambre. Nous savons ce qu'est l'arrogance du pouvoir. Nous savons que le pouvoir corrompt; nous en avons vu des cas. Et le pouvoir absolu corrompt de façon absolue. Nous en avons aussi vu des cas. Cela nous est-il arrivé à nous, au Canada? Le pouvoir leur est-il monté à la tête au point où les membres du gouvernement n'estiment plus devoir répondre à la demande du peuple et à la volonté du peuple? Résistent-ils à la demande du peuple, même quand le gouvernement est informé par ses propres députés? Nous avons entendu dire que bien des ministériels semblaient vouloir se rebiffer. Au moment du vote, ils ont obéi. Il n'y a rien de plus docile qu'un jeune indépendant bien traité. Peut-on y mettre fin? Y a-t-il quelque façon d'arrêter ce «glissement»?

Nous avons certains moyens à notre disposition. Nous cherchons la vérité au cours de la période des questions. Nous voulons trouver la vérité par une enquête qui pourrait établir les faits plus facilement et objectivement que nous pourrions le faire, sans entraver le travail de la Chambre et du pays. Après tout, le Parlement ne peut pas se constituer en cour d'enquête pour étudier des questions du genre. Des parlementaires sont en cause. Jusqu'à ce qu'on ait institué l'enquête appropriée, nous continuerons d'agir comme nous le faisons. Pourquoi ne pourrions-nous pas mener une enquête indépendante dans le genre de celle qu'a décrit le député de Grenville-Carleton (M. Baker) cet après-midi, pour établir les faits et restaurer la réputation de la Chambre?

Je suis venu à la Chambre car c'était une institution digne de confiance et que j'espérais la voir bien fonctionner. Mais je la vois qui s'érode sous mes yeux. Tant que cette enquête n'aura pas été menée nous en souffrirons tous, tant nos institutions représentatives que ceux qui essaient de les faire fonctionner. Le grand responsable est le premier ministre.

**M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), cela fait 12 jours que cette affaire est abordée à la Chambre pendant la période des questions. Le député n'a rien dit de nouveau. Tout cela a été abordé pendant la période des questions. Je demande au député de se reporter aux réponses données par le premier ministre (M. Trudeau) et d'autres membres du cabinet.

Le Parlement fonctionne très bien. Je conteste expressément toute suggestion selon laquelle la réputation du Parlement serait compromise. Au contraire, c'est l'opposition qui s'est fait beaucoup de tort à cause de son attitude et de toutes les questions oiseuses qu'elle a posées au sujet de cette affaire.

J'aimerais dire que le Parlement a voté pour établir s'il retirait ou non sa confiance au gouvernement. Contrairement à la majorité de sept membres dont parle le député d'en face, si je me souviens bien, le vote appuyait le gouvernement par 128 voix contre 102. La majorité était donc de 26 voix.

Je dirai au député que les tentatives déployées par l'opposition pour soulever l'opinion publique lui sont retombées sur le nez. Je lui conseille également d'écouter plus attentivement les réponses fournies et de s'ouvrir les oreilles afin de mieux entendre les réponses données par le premier ministre (M. Trudeau) et ses ministres en toute

### L'ajournement

bonne foi et cela à des questions très mal posées par des députés de l'opposition.

#### LA DÉFENSE NATIONALE—LA FERMETURE DE BASES MILITAIRES—DEMANDE D'ÉNUMÉRATION DES ENDROITS TOUCHÉS ET D'EXPOSÉ DE L'INCIDENCE SUR LES OPÉRATIONS DE SAUVETAGE

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur, en parlant de crédibilité, quand le secrétaire parlementaire pourra nous expliquer comment il se fait que les forces armées japonaises peuvent acheter 100 Orion de Lockheed pour 1.6 milliard de dollars alors que nous en payons 1.06 pour 18, je comprendrai la leçon qu'il veut nous donner sur la crédibilité. C'est un exemple de gestion le plus incroyable dont le Parlement ait été témoin depuis une dizaine d'années que je suis ici.

Pour revenir à la crédibilité, je regrette que le ministre nous ait quittés. Dommage qu'il puisse siéger ici jusqu'à 10 h par ensuite ne pas se donner la peine d'écouter les questions qui ont trait à son propre ministère. Cependant, son secrétaire parlementaire est là.

**M. Blais:** Le très compétent secrétaire parlementaire.

**M. Forrestall:** Il est très compétent. Cela ne fait aucun doute. J'espère simplement qu'il a l'autorisation de nous fournir les bons renseignements. Les renseignements que nous voulons sont très simples. Ils concernent la fermeture et le regroupement des bases.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire réponde à plusieurs questions. Je fonde mes questions sur l'indication précise que le ministère a donnée aujourd'hui qu'il n'avait pas reçu le rapport définitif des fonctionnaires de son ministère. Le rapport n'est pas encore allé au cabinet, donc il n'est pas définitif. Si des bases doivent être fermées, je ne voudrais jamais qu'il s'agisse du rapport définitif.

Combien de bases sont visées? Où sont-elles situées? Quelles sont leurs fonctions militaires? Combien de civils y travaillent? A combien se chiffre la feuille de paye des civils? Combien de militaires seront déplacés à la suite d'un regroupement ou de la fermeture de bases? Quelle est l'incidence actuelle de ces mêmes revenus civils et militaires sur l'économie de la région immédiate? Quelles seront les conséquences une fois terminée cette étape de fermeture ou de regroupement des bases? Et il ne s'agit pas d'une première étape.

● (2220)

Il s'agit d'un processus permanent auquel nous assistons depuis dix ans, depuis que l'actuel premier ministre (M. Trudeau) et son gouvernement sont au pouvoir. Je ne sais pas pourquoi il ne nous dit pas simplement: Nous n'avons pas besoin de forces militaires canadiennes. Cela mettrait un terme à toute la comédie qu'il a jouée jusqu'ici vis à vis des militaires et du public canadien. Étant donné les répercussions de ces mesures sur les travailleurs canadiens et leurs familles, le ministère compte-t-il, avant que le cabinet n'ait terminé son étude du rapport, permettre au syndicat en cause de jouer un rôle utile dans le processus des prises de décision? Permettra-t-il aux responsables municipaux et aux municipalités impliqués dans cette décision de jouer un rôle utile, et pas simplement un rôle consultatif, mais un rôle qui traduise leur inquiétude face à la situation désespérée qui va naître si le rapport entraîne la fermeture de nouvelles bases.

Enfin, j'aimerais savoir—parce que, si les rumeurs sont exactes, les conséquences économiques sur certaines des